



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

#### **2025-08-450 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le remplacement du titre du sujet 10.2 par celui-ci:

**Nominations au Service des travaux publics - Chef de division, infrastructures et projets spéciaux et chef de division, réseaux publics et logistique.**

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

#### **2025-08-451 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prolonger la période de questions.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)**

La période de questions des citoyens se poursuit.

**2025-08-452**

### **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prolonger à nouveau la période de questions.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)**

La période de questions des citoyens se poursuit.

**2025-08-453**

### **AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 100, RUE PRÉVOST - ZONE I-2 133-1 - DOSSIER 2507-DM-521**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 100, rue Prévost sur le lot 6 413 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 133-1.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 2,10 mètres la hauteur du mur de soutènement dans la cour avant du bâtiment industriel sis au 100, rue Prévost, représentant une dérogation de 1,8 mètre, soit 600 % supérieure à la hauteur de 30 centimètres prescrite à l'article 200 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-2 133-1.

D'établir à 0 % le pourcentage de fenestration des murs latéraux de ce bâtiment, représentant une dérogation de 100 % inférieure à la norme minimale de 25 % prescrite à l'acte 160 du règlement sur le zonage pour cette zone.

La décision du conseil s'appuyant sur les critères suivants :

- les dérogations respectent les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande les dérogations a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- les dérogations ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;

- les travaux concernant le mur de soutènement ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis. Pour la dérogation en lien avec la fenestration, le demandeur a fait le dépôt d'une demande de permis d'agrandissement;
- les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2025-08-454**  
**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 en modifiant la résolution 2025-07-420 par le remplacement du nom « Les Entreprises Joseph 6 326 732 inc. » par « Les Entreprises Joseph Vella inc. ».

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2025 et celui de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025 tels que soumis.

Adoptée

**2025-08-455**  
**RÈGLEMENT RV-1366-10 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1366-10 remplaçant les annexes du Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

Adoptée

**2025-08-456**  
**RÈGLEMENT RV-1441-093 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-093 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**2025-08-457**  
**RÈGLEMENT RV-1441-094 - ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 22 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1441-094 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-1 210 à même une partie de la zone M 239 .

Adoptée

**2025-08-458**  
**RÈGLEMENT RV-1442-011 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1442-011 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

**2025-08-459**  
**RÈGLEMENT RV-1443-003 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1443-003 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1443 sur le lotissement.

Adoptée

**2025-08-460**  
**RÈGLEMENT RV-1444-017 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1444-017 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Adoptée

**2025-08-461**  
**RÈGLEMENT RV-1447-033 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1447-033 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

**2025-08-462**  
**RÈGLEMENT RV-1784 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 8 juillet 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1784 décrétant la construction d'une fourrière municipale et un emprunt à cette fin.

Adoptée

**2025-08-463**

**RÈGLEMENT RV-1497-11 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-11 modifiant l'article 3 du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-08-464**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 13 juin au 24 juillet 2025.

Adoptée

**2025-08-465**

**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025 montrant un total des activités de 9 222 828,16 \$.

Adoptée

**2025-08-466**

**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 23 juillet 2025 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 46 692,12\$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2025-08-467**

**TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

ATTENDU que les travaux de remplacement du dégrilleur à l'usine d'épuration, 150 rue Chauvin, nécessitent le déplacement du raccordement de gaz naturel;

ATTENDU que les travaux de déplacement du branchement de gaz ont un impact sur l'échéancier critique du projet de remplacement du dégrilleur et doivent être réalisés avant ceux-ci;

ATTENDU que le délai de réalisation des travaux par Énergir, suivant l'approbation des coûts par la Ville, est de six semaines;

ATTENDU qu'Énergir estime le coût des travaux à 27 525,03 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De décréter des travaux de déplacement d'un branchement de gaz au 150, rue Chauvin et autoriser à cette fin l'appropriation d'une somme de 30 000 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

#### **2025-08-468**

#### **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement la somme de 40 000 \$, remboursable sur quatre (4) ans, pour l'aménagement d'une barrière d'accès à la pépinière - Option 1.

Adoptée

#### **2025-08-469**

#### **ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 22 JUILLET 2025 AU MONTANT DE 8 117 000 \$**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du rapport sur la décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Ville de Boisbriand, au montant de 8 117 000 \$, à Financière Banque Nationale, le tout conformément au pouvoir qui lui est délégué.

Adoptée

#### **2025-08-470**

#### **DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

ATTENDU que la Charte de la langue française reconnaît le français comme langue officielle du Québec;

ATTENDU que la Loi 96, adoptée en 2022, est venue renforcer les obligations linguistiques des organismes publics, incluant les municipalités;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand n'a pas de statut de municipalité bilingue;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Ville de Boisbriand de se conformer aux obligations prévues par la loi en matière d'usage du français;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français et que l'Émissaire de la langue française soit mandaté pour en assurer la diffusion et l'application auprès des employés municipaux.

Adoptée

#### **2025-08-471**

#### **MODIFICATION DU CONTRAT 2021-1857 - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE LA PAIE, DU TEMPS ET DES RESSOURCES HUMAINES.**

ATTENDU que le contrat 2021-1857 a été octroyé par la Ville à DLGL Technologies corporation à la suite d'un processus d'appel d'offres en date du 17 août 2021 (le « Contrat »);

ATTENDU que des événements imprévisibles ont été rencontrés lors de l'exécution du Contrat, ce qui a eu un impact direct sur le calendrier de réalisation et délai d'implantation;

ATTENDU que le système livré à ce jour répond partiellement aux exigences fonctionnelles définies initialement et présente une instabilité technique récurrente, rendant difficile sa pleine utilisation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec DLGL Technologies corporation relativement à la modification du contrat 2021-1857 ayant trait à l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion de la paie, du temps et des ressources humaines.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-472**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES DIRECTEURS DE SERVICE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général et les directeurs de service sur les contrats actifs au 30 juin 2025 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2025-08-473**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINAL SUR LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DANS LE CADRE DES PLUIES DILUVIENNES DU 9 AOÛT 2024**

ATTENDU que certains secteurs de la Ville de Boisbriand ont été touchés par les pluies diluviennes en août 2024;

ATTENDU que ces événements ont occasionné des dépenses supplémentaires à la Ville de Boisbriand, dont certains travaux d'urgence, qui ont été autorisées conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU qu'un rapport provisoire sur les dépenses réelles autorisées en vertu de l'article 573.2 de la Loi a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025;

ATTENDU qu'à la suite de la complétion des travaux, le rapport final sur les dépenses réelles autorisées en vertu de l'article 573.2 de la Loi a été préparé;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport final, daté du 17 juillet 2025, sur les dépenses pour les travaux d'urgence dans le cadre des pluies diluviennes du 9 août 2024, préparé par monsieur Jean-Charles Ferland, directeur du Service des finances et trésorier, et ce, conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

**2025-08-474**

**COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES - DÉCLARATION 2025 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

ATTENDU les services fournis aux citoyens par la Ville en vue d'assurer la récupération et la valorisation de certaines matières recyclables;

ATTENDU que les articles 53.31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) prévoient le versement d'une compensation aux municipalités pour ces services fournis;

ATTENDU que l'article 6.2 du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r.10) prévoit que la municipalité est tenue de transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) une déclaration indiquant la quantité de matières soumises à compensation qui a été récupérée et valorisée sur son territoire ainsi que les coûts nets des services qu'elle a fournis pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement de ces matières;

ATTENDU que selon le même article du règlement, la déclaration doit être auditée et accompagnée des rapports de l'auditeur indépendant de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt de la déclaration intitulée « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables - Déclaration 2025 » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que des rapports de l'auditeur indépendant accompagnant la déclaration.

Adoptée

#### **2025-08-475**

#### **CONTRATS DE LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU - SAISON 2025-2026**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la location de 178 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau pour la saison 2025-2026, échelonnée sur une période de ± 28 semaines, soit du 3 septembre 2025 au 18 mars 2026, pour un montant global de 47 586,74 \$ toutes taxes comprises, réparties comme suit :

- un total de 112 heures de glace et un montant de 30 803,43 \$, toutes taxes incluses, pour la portion de septembre à décembre 2025;

- un total de 62 heures de glace et un montant de 16 783,31 \$, toutes taxes incluses, pour la portion de janvier à mars 2026.

Adoptée

#### **2025-08-476**

#### **ENTENTE DE PARTENARIAT - ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE DU TROISIÈME ÂGE COURONNE-NORD**

ATTENDU que l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'antenne universitaire du troisième âge Couronne-Nord est un OBNL dont la mission éducative est de répondre aux besoins de formation des personnes de 50 ans et plus qui désirent accroître leurs connaissances et s'offrir le plaisir d'apprendre près de chez elles et en ligne, tout au long de leur vie;

ATTENDU que l'organisme contribue au développement personnel, social et physique des personnes de 50 ans et plus tout en leur permettant de rompre l'isolement, de favoriser leur intégration, de favoriser les échanges et d'acquérir de nouvelles connaissances;

ATTENDU que la Ville est désireuse de favoriser une offre de service éducative et culturelle de proximité pour ses citoyens de 50 ans et plus, que l'organisme est sur le territoire de la Ville depuis plus de vingt ans et bénéficie de locaux gratuitement;

ATTENDU que l'organisme est une antenne de la Couronne-Nord et que les résidents de Boisbriand peuvent s'inscrire dans les cours qui les intéressent, et qui sont offerts par les municipalités de la Couronne-Nord, sans frais supplémentaires;

ATTENDU que l'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU qu'il est opportun de s'entendre sur les modalités de l'offre de service.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'antenne universitaire du troisième âge Couronne-Nord favorisant une offre de service éducative et culturelle de proximité pour les citoyens de la Ville de 50 ans et plus, pour la période débutant à la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2029.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-477**

**ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES -  
UTILISATION DE LOCAUX, DES ÉQUIPEMENTS, DES INFRASTRUCTURES  
ET DES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS OU RÉCRÉATIFS AINSI QU'À  
L'ÉCHANGE DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles relativement à l'utilisation des locaux, des équipements, des infrastructures et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre

elles et la Ville, pour une période de cinq ans, renouvelable automatiquement par période de cinq ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

#### **2025-08-478**

#### **PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE GESTION**

Attendu que la Ville de Boisbriand est partie prenante à l'entente relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, en vigueur depuis 2018 et renouvelée en 2023;

Attendu que la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord a préparé un projet d'Addenda #1 à ladite entente afin de :

- réintégrer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines comme signataire pleine et entière,
- modifier certains articles du mandat de gestion,
- actualiser le Programme d'entretien planifié et préventif (Annexe B).

Attendu que ces modifications visent à refléter l'évolution du rôle de la Corporation, les besoins opérationnels observés et à renforcer la clarté des responsabilités des parties signataires;

Attendu que le projet d'Addenda #1 a été présenté au conseil d'administration de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, lequel en a approuvé le contenu par sa résolution numéro CA-250606-3635 adoptée le 6 juin 2025;

Attendu que, dans le cadre des négociations entourant la fixation des quotes-parts des MRC et des villes membres prévues en 2027, il est fortement souhaité que toute augmentation annuelle soit modulée en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal pour l'année précédente, sous réserve de la capacité de paiement des MRC et des villes membres et d'un maximum à déterminer lors de ces négociations;

Attendu que cette approche vise à assurer une prévisibilité budgétaire, à respecter la capacité financière des MRC et des villes membres, et à tenir compte des spécificités territoriales et des besoins opérationnels du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR**

D'approuver le projet d'Addenda #1 à l'entente intermunicipale de gestion relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord visant à réintégrer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines comme signataire à l'entente, apportant des modifications ou précisions à certains articles du mandat de gestion ainsi qu'à son annexe B (programme d'entretien planifié et préventif) et intégrant une mise à jour administrative à l'annexe C (contributions financières).

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord et à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**2025-08-479**

**OFFRE DE SERVICE - URBANISTE-CONSEIL - LE M BOISBRIAND C. VILLE DE BOISBRIAND ET AL.**

ATTENDU la Demande de pourvoi en contrôle judiciaire opposant la Société en commandite Le M Boisbriand à la Ville de Boisbriand et la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le litige concerne principalement les obligations d'application des seuils de densité prescrits au Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les lots visés;

ATTENDU QUE, plus particulièrement, l'analyse portera sur la conformité des outils d'urbanisme de la Ville de Boisbriand au Schéma d'aménagement et de développement, lequel fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU l'offre de services de Madame Hélène Doyon, urbaniste - conseil;

ATTENDU QUE dans une perspective de minimiser les coûts, le mandat sera confié conjointement par la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Boisbriand;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil, conjointement avec la MRC de Thérèse-De Blainville et ce, dans le cadre de la Demande de pouvoir en contrôle judiciaire opposant la Société en commandite Le M Boisbriand à la Ville de Boisbriand et la MRC de Thérèse-De Blainville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-480**

**AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 24 juillet 2025.

Adoptée

**2025-08-481**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS À L'ARÉNA MUNICIPAL - SAISON 2025-2026**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente à proximité de la patinoire 1 et la consommation de boissons alcoolisées dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors de la tenue d'événements spéciaux, tels qu'indiqués au tableau ci-dessous pour la saison 2025-2026.

D'autoriser les organismes reconnus à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* pour la tenue de ces événements spéciaux à l'aréna municipal.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de denrées alimentaires lors d'événements spéciaux qui se tiendront à l'aréna municipal, tels qu'indiqués au tableau ci-dessous pour la saison 2025-2026.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre des événements qui se tiendront à l'aréna municipal, tels qu'indiqués au tableau suivant:

Organismes	Événements	Dates	Autorisations
Association du hockey mineur de Boisbriand - Sainte-Thérèse	Journée des Centurions	4 octobre 2025	Vente d'alcool Vente de nourriture Camion alimentaire
	Tournoi provincial atome de Boisbriand	26 novembre au 7 décembre 2025	Vente d'alcool Vente de nourriture
	Showcase U13	26 au 28 décembre 2025	Vente d'alcool Vente de nourriture
	Séries éliminatoires	13 février au 3 mars 2026	Vente d'alcool Vente de nourriture
	Championnats régionaux	20 mars au 05 avril 2026	Vente d'alcool Vente de nourriture
Association du hockey féminin des Laurentides	Journée Mistral	18 octobre 2025	Vente d'alcool Vente de nourriture Camion alimentaire

Association de ringuette de Saint-Eustache - Boisbriand	Journée portes ouvertes ringuette	26 octobre 2025	Vente d'alcool Vente de nourriture Camion alimentaire
Service des loisirs / Ville de Boisbriand	Patin libre Halloween Patin spécial de Noël Hockey Libre relâche Patin libre relâche	24 octobre 2025 13 décembre 2025 2 au 6 mars 2026 2 au 6 mars 2026	Vente de nourriture
Patinage des Mille-Îles	Revue sur glace	17-18-19 avril 2026	Vente d'alcool Vente de nourriture

Adoptée

**2025-08-482**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE DE LIVRES - LA BIBLIO S'ÉCLATE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la vente de livres par les auteurs de l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) dans le cadre de l'événement « La biblio s'éclate » qui se tiendra le 27 septembre 2025, de 13 h à 16 h.

Adoptée

**2025-08-483**

**ENTENTE DE CESSIION DE TERRAIN À LA FIDUCIE AGROÉCOLOGIQUE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet de promesse de cession à titre gratuit à la Fiducie agroécologique de Boisbriand (FAB) d'une partie du lot 6 489 086 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2,79 hectares, incluant tous les bâtiments et équipements s'y trouvant.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-484**

**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2025 montrant un total mensuel de 20 676 233 \$ et un cumulatif annuel de 70 743 773 \$.

Adoptée

**2025-08-485**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7305, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5127, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7305, rue Mériilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Nantel, daté du 3 juin 2025;
- plan d'implantation préparé par AG 360, daté du 22 mai 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Valérie Filion, daté du 1er juin 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 900 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-08-486**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7244, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5128, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7244, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par ARTHÉ Architecture, daté du 15 mai 2025;
- plan d'implantation préparé par Métrica, daté du 9 juillet 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Solution PLM, daté du 20 juin 2025;

- simulations visuelles préparées par ARTHÉ Architecture.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-08-487**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 2537, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 6 août 2025 portant le numéro R-25-CU-5140, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 2537, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan/simulation d'architecture préparé par KIVA - MARC LABRÉQUE, daté du 7 août 2025.

Adoptée

**2025-08-488**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 54, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5129, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation d'un bâtiment résidentiel situé au 54, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux photos du bâtiment existant préparées par monsieur Richard Desjardins, reçues le 15 avril 2024.

Adoptée

**2025-08-489**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 100, RUE PRÉVOST - ZONE I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5124, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 100, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 28 mai 2025;
- plan d'architecture préparé par Atnasious architectes, daté du 28 juillet 2025;
- document de présentation préparé par Atnasious architectes, daté de juillet 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Design Marjorie Nadon, daté du 28 juillet 2025;
- cahier de charge - aménagement paysager, préparé par Design Marjorie Nadon, daté de mai 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 100 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

De rembourser la garantie financière existante (poste budgétaire 05-136-01-900) de 25 000 \$ en lien avec la résolution 2016-09-504 et le permis portant le numéro 2017-21202.

Adoptée

**2025-08-490**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE DÉTACHÉE - GROUPE PICHÉ - 4025, RUE LAVOISIER - ZONE I-2 451**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5131, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne détachée de l'entreprise Groupe Piché située au 4024, rue Lavoisier dans la zone I-2 451 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Tracé Libre, datés du 18 mars 2025.

Adoptée

**2025-08-491**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS BÂTIMENTS INDUSTRIELS - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - 500, 700 ET 900, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 juillet 2025 portant le numéro R-25-CU-5132, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de trois bâtiments industriels du projet intégré Rosefellow à être érigé aux 500, 700 et 900, rue Hector-Lanthier dans la zone I-1 320 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 6 juin 2025;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 9 juillet 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Projet Paysage, daté du 3 juillet 2025;
- document de présentation préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 2 juillet 2025;
- plan du phasage du projet préparé par Rosefellow, daté du 11 juillet 2025.

Adoptée

#### **2025-08-492**

#### **RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JUILLET 2025**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 juillet 2025.

Adoptée

#### **2025-08-493**

#### **NOMINATIONS - CHEF DE DIVISION, INFRASTRUCTURES ET PROJETS SPÉCIAUX ET CHEF DE DIVISION, RÉSEAUX PUBLICS ET LOGISTIQUE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De nommer monsieur Mathieu Jodoin au poste cadre à temps complet de chef de division, infrastructures et projets spéciaux au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

De nommer monsieur Mario Vincent au poste cadre à temps complet de chef de division, réseaux publics et logistique au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-494**

**NOMINATION - CONSEILLÈRE RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De résilier le contrat d'embauche de madame Marie-Joëlle Beaupré au poste cadre temporaire de conseillère ressources humaines, tel qu'adopté à la résolution 2025-06-362.

De nommer madame Marie-Joëlle Beaupré au poste cadre à temps complet de conseillère ressources humaines au Service des ressources humaines selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources humaines.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-08-495**

**EMBAUCHE - SUPERVISEUR PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher madame Mélodie Benoit au poste syndiqué régulier à temps complet de superviseur plateaux sportifs et récréatifs au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

**2025-08-496**

**EMBAUCHE - SECRÉTAIRE AU GREFFE AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher madame Marie-Pierre Labelle au poste syndiqué régulier à temps complet de secrétaire au greffe au Service juridique et greffe à compter du 25 août 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

Adoptée

**2025-08-497**

**SIGNALISATION - MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE PAPINEAU**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De modifier la période d'interdiction de stationnement sur la rue Papineau comme suit:

- du côté ouest, le mercredi de 9 h à midi pour avril-mai et septembre-octobre;
- du côté est, le mercredi de 9 h à midi pour avril-mai et septembre-octobre.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2025-08-498**

**SIGNALISATION - PROLONGATION TEMPORAIRE DES HEURES DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES RUES AUX ABORDS DU PARC RÉGIONAL - TOURNOI RÉVOLUTION FC DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'interdire temporairement le stationnement de 8 h à 20 h sur les rues aux abords du parc Régional dans le cadre du tournoi Révolution FC Desjardins qui se tiendra du 29 août au 1er septembre 2025.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2025-08-499**

**AIDE FINANCIÈRE 2025 ET APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE AFFECTÉ - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière de 600 \$ à madame Florence Gauthier, athlète de natation de niveau national.

D'effectuer le paiement au nom de madame Geneviève Gauthier.

D'approprier le montant de 600 \$ à partir du surplus affecté à même le montant provenant du Fonds de soutien à la communauté.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2025-08-500  
RECONNAISSANCE D'ORGANISME - ATELIER D'ARTISANAT DE  
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De reconnaître l'organisme Atelier d'artisanat de Boisbriand comme organisme communautaire local et de mandater le Service des loisirs pour attirer un répondant municipal et offrir le soutien requis.

D'ajouter Atelier d'artisanat de Boisbriand à la liste des organismes à but non lucratif – programme d'assurance assumé par la Ville.

D'assumer le montant de la prime de base de 543,52 \$, incluant les frais et les taxes applicables;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2025-08-501  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 21 h 15.

Adoptée